



Arnaque pompe a chaleur altherma by daikin

Par **alain**, le **19/01/2010** à **19:23**

bonjour , Il vienne de m 'installé une thermodynamique pas encore commercialisé un collègue la depuis décembre 2008. peut on reclamée un dédommagement ? ils m ont dit aussi qu'il i a que les professionnelle qui peuvent ce la procuré! comme les grandes surfaces (cora,auchan,ect..) peut on les attaqués parce que j'en ai pour 12 ans a payé ! j'ai payé ma pompe a chaleur pour la modique somme de 25000€ et le collègue a payé 13500€ avec l eau chaude !

merci de vos conseils a tous, bien cordialement